

LE ZENITH

MOINS FORT LES BASSES !

Il n'aura pas fallu moins de 250 plaintes depuis 2004 à une riveraine âgée de 83 ans pour obtenir enfin gain de cause contre la salle de concert du parc de la Villette. Déjà condamné par le tribunal de police en 2013, le président de la société du Zénith avait fait appel.

Cette fois, la cour d'appel de Paris vient de donner raison à la plaignante, reconnaissant ainsi que la santé des riverains passe avant les intérêts économiques. Dès le mois de juin prochain, un chantier d'isolation acoustique va débuter, entraînant la fermeture du lieu pour trois mois.



D'un montant de 5 M€, il devrait améliorer la situation sans régler totalement le problème. En effet, la structure du bâtiment est trop légère pour supporter le poids des matériaux nécessaires à une isolation phonique efficace.